



Avis d'audience par écrit

Le 17 juillet 2019

Réf. 2019-H-109

En juillet 2019, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant une exemption d'une condition de permis visant la centrale nucléaire de Pickering, située sur la rive nord du lac Ontario, à Pickering (Ontario).

OPG demande une exemption unique de l'exigence de l'article 26.1 du document RD-204, *Accréditation des personnes qui travaillent dans des centrales nucléaires*, qui fait partie du fondement d'autorisation de la centrale. L'exemption demandée vise un travailleur particulier de la centrale nucléaire de Pickering.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de cette audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande d'OPG.

Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN sont accessibles à partir du site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Pour en savoir plus :

Agente principale du tribunal, Secrétariat

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cnscc.interventions.ccsn@canada.ca